

**DUBLIN**

Front Line Defenders – Head Office
First Floor, Avoca Court
Temple Road, Blackrock
Co. Dublin, A94 R7W3, Ireland

info@frontlinedefenders.org
www.frontlinedefenders.org

phone +353 1 212 3750
fax +353 1 212 1001

BRUSSELS

Front Line Defenders – EU Office
Square Marie-Louise 72
1000 Brussels
Belgium

euoffice@frontlinedefenders.org
www.frontlinedefenders.org

phone +32 2 230 9383
fax +32 2 230 0028

25 Mai 2022

Tchad: Transfert et détention illégaux de quatre défenseurs des droits humains

Le 20 mai 2022, les défenseurs des droits humains **Gounoung Vaima Gan Fare, Youssouf Korom Ahmat, Koude Mbainaissem** et **Max Loalngar** ont été transférés à la prison de Mossoro depuis la prison de Klessom à N'Djamena, où ils étaient détenus depuis environ une semaine. Mossoro est une ville située au nord du Tchad. Les quatre défenseurs des droits humains ont entamé une grève de la faim le 20 mai 2022, pour dénoncer le caractère illégal de leur transfert à la prison de Mossoro, à 300 km de N'Djamena, rendant difficile l'accès à leurs familles et à leurs avocats.

Le 14 mai 2022, plusieurs manifestants ont été arrêtés lors d'une manifestation pacifique organisée par le mouvement citoyen WAKIT TAMA. Les manifestations pacifiques ont dénoncé les violations des droits humains, le manque de consultation et d'inclusion des défenseurs des droits humains dans la transition et la présence militaire française dans le pays. Parmi les personnes arrêtées figuraient les défenseurs des droits humains [Gounoung Vaima Gan Fare](#), secrétaire général de l'Union des syndicats du Tchad; [Youssouf Korom Ahmat](#), secrétaire général du Syndicat des commerçants fournisseurs du Tchad, et [Koude Mbainaissem](#), avocat et président de l'Association tchadienne pour la libre parole à la jeunesse (ATLPJ). Ils ont été présentés devant le tribunal de première instance de N'Djamena le 16 mai 2022 et l'audience est prévue le 6 juin 2022. Ils sont actuellement détenus à la prison de Mossoro.

Le 17 mai 2022, le défenseur des droits humains, avocat et coordinateur du mouvement citoyen WAKIT TAMA, [Max Loalngar](#), a été enlevé au domicile de sa mère par des inconnus dans deux véhicules aux vitres teintées, suite à une convocation de la police judiciaire. Aucune date de procès n'a été prévue à ce jour, et Max Loalngar n'a pas accès à sa famille. Le barreau a entamé une grève pacifique le 17 mai 2022 pour protester contre la détention du défenseur des droits humains. Le 19 mai 2022, Max Loalngar a été transféré des services de renseignement généraux à la prison de Klessom, où les autres défenseurs des droits humains étaient détenus.

Le 20 mai 2022, les défenseurs des droits humains Gounoung Vaima Gan Fare, Youssouf Korom Ahmat, Koude Mbainaissem et Max Loalngar ont été transférés à la prison de Mossoro, dans le nord du Tchad, depuis la prison de Klessom à N'Djamena, où ils étaient détenus depuis environ une semaine. Comme l'ont rapporté la [Convention Tchadienne pour la Défense des Droits Humains \(CTDDH\)](#) en 2018 et la [FIDH](#) en 2012, la prison de Mossoro a un bilan de mauvaises conditions de détention, notamment des cellules surpeuplées et un manque de nourriture pour les détenus. Les quatre défenseurs des droits humains n'ont toujours pas été officiellement inculpés, malgré leur détention continue. On ignore si l'audience prévue le 6 juin 2022 aura lieu. De plus, Front Line Defenders n'est pas en mesure de vérifier les conditions de détention des défenseurs des droits humains.

Front Line Defenders est profondément préoccupée par la détention continue et illégale des défenseurs des droits humains Gounoung Vaima Gan Fare, Youssouf Korom Ahmat, Koude Mbainaissem et Max Loalngar, car elle pense qu'ils sont ciblés uniquement en raison de leur travail pacifique pour la défense des droits de l'homme. En outre, il est préoccupé par le transfert illégal des quatre défenseurs des droits humains, qui entrave l'accès à leurs familles et à leurs avocats.

Front Line Defenders exhorte les autorités tchadiennes à:

1. Libérer immédiatement et sans condition Gounoung Vaima Gan Fare, Youssouf Korom Ahmat, Koude Mbainaissem et Max Loalngar, car Front Line Defenders pense qu'ils sont détenus uniquement en raison de leur travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;
2. Veiller à ce que le traitement de Gounoung Vaima Gan Fare, Youssouf Korom Ahmat, Koude Mbainaissem et Max Loalngar, pendant leur détention, respecte les conditions énoncées dans l'« Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou l'emprisonnement », adopté par la résolution 43/173 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 9 décembre 1988;
3. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains au Tchad puissent mener à bien leurs activités légitimes de défense des droits humains sans crainte de représailles et libres de toute restriction, y compris le harcèlement judiciaire.